

Réunion de la commission « Pédagogie-Recherche » du 15 février 2008 à l'IUFM

Présents :

IUFM : A. Bernard, D. Geiger, D. Gelin, M. Kherroubi, G. Marouby, M. Méheut, S. Pugnaud, N. Sayac, M. Solonel

Université Paris 12 : F. Barthélemy, MC. Billon, S. Bonnaïfous, D. Ducard, C. Guillopé, J. Lemoine, JM. Moeglin, J. Trincaz

Université Paris 8 : D. Bertrand, M. Prodeau, P. Rayou, E. Beautier

Université Paris 13 : M. Couchouron, Ch. Migette, N. Roucous

Université Paris Est – Marne la Vallée : G. Roussel, G. Thierry

ENS Cachan : JL. Martinand

Rectorat de Créteil : H. Ouanas

Excusés : E. Bruillard (IUFM), AM. Helvétius (Université P8), Jacques Crinon (IUFM)

Rappel :

Mises en place dans le cadre de l'intégration de l'IUFM et rassemblant des représentants de toutes les universités de l'Académie ainsi que de l'ENS Cachan, et de l'IUFM, les commissions « pédagogie » et « recherche » ont fusionné depuis l'automne 2007 pour travailler sur le dossier de la « mastérisation » de la formation des maîtres.

1. Les objectifs :

Il s'agit de donner à tout candidat aux concours de recrutement de l'enseignement, mais aussi aux enseignants en poste dans l'académie (en particulier aux maîtres formateurs de l'IUFM), la possibilité de valider à travers certains éléments d'un master la formation théorique (préparation des concours) et pratique (année de stage et de formation en IUFM après admission aux concours) qu'il a suivie en complétant cette formation par des enseignements spécifiques à ce master.

Deux déclinaisons sont envisageables :

- construction d'un parcours « enseignement » dans des masters existants
- création d'une spécialité spécifique : cette proposition a été travaillée prioritairement car elle implique une demande d'habilitation ministérielle :

Il s'agit de présenter au ministère la demande de création d'une spécialité cohabilitée de master dont l'intitulé proposé est « métiers de l'enseignement et de l'éducation », au sein d'une mention « Education, formation » ou « Education, travail, formation » (Paris 12) dans un master inscrit dans le domaine SHS.

Ce travail, mené dans le cadre de l'académie de Créteil à travers son IUFM et ses établissements d'enseignement supérieur, s'inscrit par ailleurs dans une démarche nationale suivie par différentes instances (ministères concernés, CDIUFM, CPU, comité de suivi des masters etc.). Il ne préjuge donc en rien de cadrages nationaux possibles.

La déclinaison décrite ci-dessus est validée par les membres de la commission présents.

2. Les questions que pose cette proposition :

- a) Cas particulier de l'UPEMLV, qui n'a pas de secteur « Sciences de l'éducation » à proprement parler, mais est très fortement engagée dans la formation des maîtres à travers une licence spécifique et plusieurs préparations

au CAPES. Dans quels masters et de quelle manière inscrire alors la spécialité cohabilité ? Quelles articulations prévoir avec les masters disciplinaires ?

- b) Comment traiter la question de la « mastérisation » des maîtres formateurs ainsi que celle des enseignants en poste ? Il est rappelé que la VAE ou les procédures d'équivalences, plus légères, sont individuelles. Certains participants à la réunion soulèvent la question de la tarification des procédures en questions, et de dispositions spécifiques pour les maîtres formateurs. Il est aussi mentionné que ces publics, tout comme d'ailleurs les étudiants candidats aux concours ou stagiaires, étaleront vraisemblablement leur formation sur plusieurs années, dépassant le format de quatre semestres consécutifs.
- c) L'importance d'un affichage clair des spécificités académiques de ce master est soulignée. Cela permettra d'en assurer la lisibilité et d'en renforcer l'attractivité. On peut de même souligner l'importance d'une présentation claire et précise des évolutions de carrière qu'il est susceptible de permettre à travers les compétences complémentaires acquises par ses titulaires. Ceci constitue un élément important en termes d'attractivité.
- d) La poursuite de cursus des candidats malheureux aux concours doit être réfléchi soit en termes de réorientation complète, soit en termes de poursuite au sein de ce master avec des objectifs professionnels autres que les métiers de l'enseignement (ce qui justifie l'intitulé « métiers de l'enseignement et de l'éducation »). Ceci amène à poser la question des terrains de stage pour ces candidats, et des moyens à mettre en œuvre pour le suivi de stages dans ce cas particulier. Cette question devra être tranchée avant l'envoi de la maquette au ministère !
- e) Il sera essentiel de construire de manière coordonnée et harmonisée des passerelles pour ceux des candidats aux concours qui, n'étant pas reçus, changent de projet, ou pour ceux des candidats reçus qui souhaitent se réorienter vers des masters disciplinaires, visant ou non les parcours « enseignement » qu'il est proposé d'inscrire dans ces masters.
- f) Il convient, en réponse à des objections formulées, de rappeler qu'il ne s'agit pas avec ce projet de concurrencer les masters disciplinaires, à travers lesquels un parcours « enseignement » doit permettre la reconnaissance des formations aux concours et en IUFM, avec des éléments disciplinaires que les différents responsables de masters seront invités à proposer, là aussi dans une perspective d'harmonisation académique (voir point 4, b).

3. Les préconisations :

Quelles sont les compétences visées à travers ce master ? Les faire apparaître clairement est indispensable. Penser aux compétences telles que décrites à travers le Répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP).

- a) Comment donner aux langues vivantes étrangères la place que l'arrêté sur les masters leur confère ? Il est nécessaire de prendre en compte un des objectifs de la « mastérisation », qui est la diplomation à Bac+5 des enseignants français (même niveau de diplôme universitaire que leurs collègues européens dans les

perspectives de Bologne et de la mobilité européenne, voire internationale, des enseignants). Il est important de définir des objectifs (en cohérence avec les niveaux de certification CLES et le Cadre européen commun de référence) et des niveaux d'enseignement en fonction des objectifs visés par les étudiants (mobilité, classe européenne etc).

- b) Quels éléments de la préparation aux concours feront l'objet d'une validation à travers des ECTS ? Il sera nécessaire de préciser les éléments et étapes de validation des concours et le nombre de crédits ECTS attribués selon les différentes situations (admission, admissibilité, échec au concours).

4. Étapes suivantes :

- a) Concernant la spécialité « Métiers de l'enseignement et de l'éducation » :
Les différentes observations et propositions faites en séance ont été transcrites dans la maquette qui sera envoyée très prochainement aux destinataires du présent compte rendu. Les observations et compléments doivent être adressés de toute urgence à Patrick Rayou ou à Françoise Barthélemy, qui les centralisent et les intègrent le cas échéant.
- b) Concernant la construction de parcours « enseignement » dans les masters existants pour les disciplines des CAPES préparés dans l'académie de Créteil ou pour des disciplines relevant de la polyvalence des professeurs des écoles, il conviendra de transmettre également à Patrick Rayou ou à Françoise Barthélemy (rayou@noos.fr; barthelemy@univ-paris12.fr) les propositions émanant des responsables des différents masters existants, que nous invitons à impliquer les collègues de l'IUFM en charge des disciplines concernées. Des réunions par disciplines, qui rassembleront des représentants des établissements d'enseignement supérieur et de l'IUFM, seront organisées. Une harmonisation académique précisant les déclinaisons possibles de la validation des éléments de préparation des concours et de formation en IUFM sera alors construite et diffusée aux membres de la commission par voie électronique puis soumise à leur validation.

Compte rendu établi par Patrick Rayou et Françoise Barthélemy

Nous remercions à l'avance ses destinataires de bien vouloir assurer sa diffusion auprès de tous les collègues qu'il est susceptible de concerner.